



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yser

Commission Locale de l'Eau



Rapport d'activités 2015 de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yser

**Version projet,
proposée à la
validation de la CLE
de juin 2016**

Mémoire justificatif



Convention n° 16 625 – Animation du SAGE de l'Yser

« Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN) »



Sommaire

Introduction :	1
Méthode d'évaluation :	1
1. Objectifs :	2
2. Organisation des Commissions Thématiques :	3
3. Réunions	4
- Réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Yser :	4
- Autres participations :	5
- Rencontres individuelles :	6
4. Etudes et travaux :	6
- Etudes hydrauliques :	6
- Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides :	8
- Diagnostic Territorial Multi-Pressions :	10
5. Communication :	11
4. Objectifs 2016 :	14

Dans le cadre de la convention n°16 625, le présent rapport fournit un mémoire des réalisations de l'année 2015 dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Yser.

Introduction :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Yser est en phase d'élaboration depuis novembre 2006. La Commission Locale de l'Eau (CLE) est donc en charge d'élaborer ce document de gestion de l'eau en concertation avec les différents acteurs du territoire.

Cette démarche passe par trois missions principales :

1. Assurer une concertation locale permettant de partager les constats et de définir, avec l'ensemble des acteurs du territoire, la stratégie d'actions du SAGE ;
2. Communiquer autour des enjeux afin de fédérer les acteurs et de faciliter la mise en œuvre du programme d'actions auprès du grand public ;
3. Construire les documents du SAGE de l'Yser en concertation avec les acteurs locaux :
 - a. Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
 - b. Règlement ;
 - c. Evaluation environnementale du SAGE.

Pour ce faire, la « gouvernance de l'eau » s'est construite autour de la CLE via la mise en place de commissions thématiques dédiées aux principaux enjeux du territoire et de groupes de travail permettant d'accompagner techniquement les réflexions associées à l'élaboration du SAGE.

Il s'agit également de répondre présent aux invitations dans les réunions préalables permettant une meilleure prise en compte des réflexions du SAGE dans les futurs aménagements.

Pour faire vivre le SAGE, la CLE doit mettre en place diverses formes de communication afin d'apporter une information technique aux acteurs du SAGE (retours d'expériences, réglementation, ...) et de toucher un public le plus large possible dans le but de faciliter la prise en compte des dispositions du SAGE une fois qu'il aura été approuvé.

Enfin, dans sa mission d'élaboration du SAGE, la CLE est chargée de rédiger les documents et de justifier ces choix dans sa politique de SAGE.

Ce rapport d'activités du SAGE développe un à un chacun de ces points, sur la période s'étalant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Méthode d'évaluation :

Le présent rapport traite de l'activité de la CLE, c'est-à-dire le bilan des actions menées par la CLE pour faire fonctionner le SAGE de l'Yser.

Plusieurs tableaux récapitulatifs présenteront la charge de travail de la CLE : différentes missions, activité administrative, participation aux différentes réunions, mission d'élaboration du SAGE.

1. Objectifs :

Pour l'année 2015, la CLE s'était fixée comme objectifs principaux de :

- Validation des documents du SAGE en CLE :
 - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable ;
 - Règlement ;
 - Programme d'actions ;
 - Evaluation Environnementale ;
- Organisation de l'impression des documents du SAGE ;
- Préparation de la consultation administrative et de l'enquête publique ;
- Validation du programme d'actions opérationnel de l'ORQUE de l'Yser ;
- Suivi du PAPI d'intention de l'Yser ;
- Constitution de brochures consacrées à :
 - La gestion des risques ;
 - La qualité des eaux de l'Yser.

Ces objectifs ont été partiellement atteints par le biais du travail que la CLE a mené sur la période allant de janvier 2015 à décembre 2015.

En effet, même si la validation des documents du SAGE en CLE a été obtenue dès février 2015, l'organisation des élections départementales a engendré plusieurs bouleversements au sein de la CLE. Le lancement de la consultation administrative n'est ainsi intervenu qu'à partir du mois de juin 2015 et ce pour un délai théorique de 3 mois. L'élaboration simultanée de ce SAGE avec le SDAGE Artois-Picardie a en outre empêché l'examen de cette planification au Comité de Bassin d'octobre, ces documents étant finalement examinés lors de la séance du 11 décembre 2015. Ainsi, les objectifs « d'organisation de l'impression des documents du SAGE » et de « Préparation de l'enquête publique n'ont pu être atteints ». La consultation administrative a toutefois été intégrée dans les délais impartis et le programme d'actions opérationnel de l'ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau) de l'Yser a été une seconde fois validé par la CLE dans le cadre de la définition du programme d'actions du SAGE.

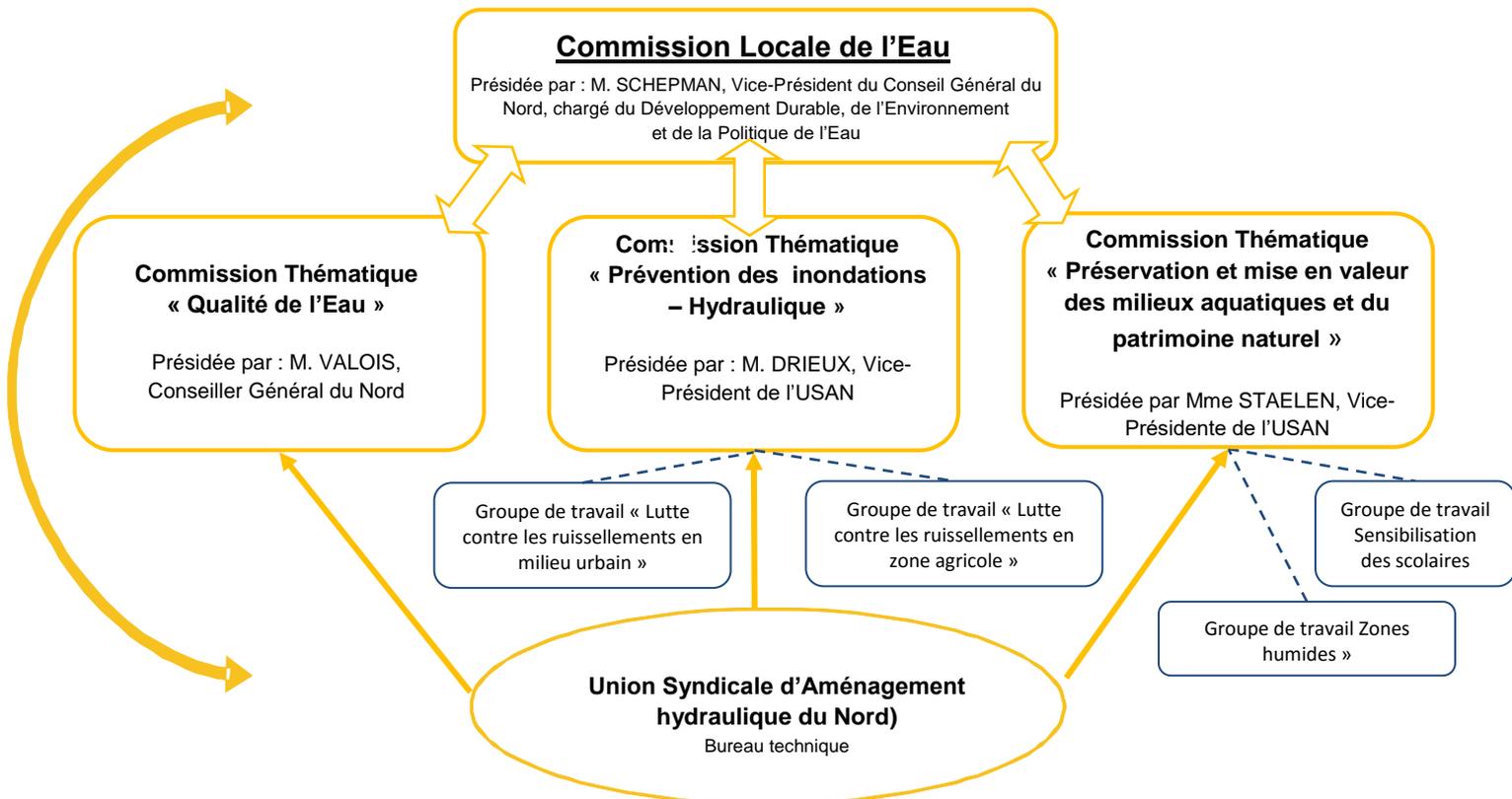
Le suivi de la mise en œuvre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention de l'Yser a été assuré par le secrétariat technique de la CLE et une proposition de brochure de sensibilisation sur la gestion des risques est en cours d'élaboration. S'agissant de la brochure évoquée sur la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents, celle-ci sera constituée en 2016.

D'autre part, les travaux de la CLE ont permis de coordonner avec succès le projet pédagogique du SAGE de l'Yser pour la sixième année consécutive.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser est donc en voie d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixée pour l'année 2015.

2. Organisation des Commissions Thématiques :

Le schéma d'organisation des Commissions Thématiques reste le même qu'auparavant. L'activité du groupe de travail spécifique sur la sensibilisation des scolaires en lien avec la Commission Thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel » après décision de la Commission Locale de l'Eau, le 6 novembre 2007, est maintenue.



3. Réunions

- Réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Yser :

Février	05/05	Réunion du groupe de travail technique pour la rédaction des documents du SAGE : ✓ Discussions autour du projet de règle du SAGE
	10/02	Réunion de la CLE du SAGE de l'Yser : ✓ Validation des documents du SAGE de l'Yser
Avril	02/04	Réunion transfrontalière (Oostende) : ✓ Présentation des documents du SAGE de l'Yser
Septembre	25/09	Réunion de la Commission Permanente des Milieux Naturels Aquatiques et de la Planification Artois-Picardie : ✓ Examen des documents du SAGE avant le Comité de Bassin (reporté pour cause de débats importants sur le projet de SDAGE)
Novembre	20/10	Réunion de la Commission Permanente des Milieux Naturels Aquatiques et de la Planification Artois-Picardie : ✓ Examen des documents du SAGE avant le Comité de Bassin
Décembre	9/12	Groupe de travail associé à la cartographie des cours d'eau
	11/12	Réunion du Comité de Bassin Artois-Picardie : ✓ Examen des documents du SAGE et avis du Comité de Bassin sur la compatibilité avec le SDAGE
	16/12	Bureau de la CLE du SAGE de l'Yser – Esquelbecq ✓ Bilan des remarques issues de la consultation administrative
	16/12	Réunion de la CLE du SAGE de l'Yser - Esquelbecq : ✓ Validation du compte rendu de la CLE du 10 février 2015 ✓ Bilan des remarques issues de la consultation administrative ✓ Rapport d'activités 2015 de la CLE ✓ Point sur la démarche de cartographie des cours d'eau

Les comptes rendus et diaporamas des réunions sont joints en annexe.

- **Autres participations :**

Janvier	08/01 : Réunion animateurs SAGE – DREAL NPdC 15/01 : Rencontre avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Fédération de Pêche du Nord sur la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Yser 16/01 : Réunion animateurs ORQUE - AEAP 23/01 : Réunion sur le site pilote de lutte contre les ruissellements en zone agricole de Noordpeene - Rubrouck 29/01 : Commission géographique SDAGE – PGRI Artois-Picardie (Gravelines)
Février	05/02 : Réception d'une délégation du Ministère de l'Environnement de Macédoine 12/02 : Réunion en vue du dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet Interreg V sur la Nappe des Sables du Landénien des Flandres (Gand) 13/02 : Comité d'Accompagnement Technique du projet Interreg SEDIMENT 18/02 : Réunion en vue du dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet Interreg V pour financer la reconduite du projet pédagogique du SAGE 25/02 : Présentation du Système d'Alerte et d'Alarme de l'Escault (SAAE) – Préfecture de Lille
Mars	02/03 : Réunion de concertation en vue de la création de ZEC à Terdeghem 03/03 : Réunion de concertation sur la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Yser – PAPI Yser (Steenvoorde) 04/03 : Réunion en vue du dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet Interreg V sur la Nappe des Sables du Landénien des Flandres (USAN) 05/03 : Réunion sur la révision du programme d'actions de la Directive Nitrates 05/03 : Réunion de concertation sur la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Yser – PAPI Yser (Wormhout) 10/03 : Rencontre d'un agriculteur en vue de la restauration de méandres à l'aval de l'Yser 11/03 : Réunion de travail avec la SAFER en vue de la création de ZEC à Terdeghem 17/03 : Terrain sur la bassin versant de l'Yser afin d'identifier des secteurs propices à l'organisation de pêche électriques 18/03 : Réunion foncière (avec propriétaires et exploitants en vue de la création de ZEC à Terdeghem 20/03 : Réunion en vue du dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet Interreg V pour financer la reconduite du projet pédagogique du SAGE 23/03 : Réunion en vue de la création de ZEC à Arnèke 26/03 : Réunion en vue du dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet Interreg V pour financer la reconduite du projet pédagogique du SAGE (AGUR) 27/03 : Commission Permanente des Milieux Naturels Aquatiques et de la Planification Artois-Picardie 27/03 : Réunion animateurs ORQUE – CAHC 30/03 : Formation OS MOSE – DREAL NPdC
Avril	02/04 : Réunion de travail avec la CCFI en vue de l'élaboration d'un zonage pluvial 08/04 : Réunion Fédération de Pêche – bilan du suivi des populations d'anguilles sur le bassin Artois-Picardie 09/04 : Réunion en vue du dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet Interreg V pour financer la reconduite du projet pédagogique du SAGE (AGUR) 16/04 : Commission de bassin de l'Yser (USAN) – Steenvoorde 23/04 : Réunion en vue du dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet Interreg V pour la mise en œuvre de ZEC sur le bassin de l'Yser et de la Lys 24/04 : Rencontre avec la SAFER en vue de la restauration de méandres sur la basse vallée de l'Yser 27/04 : Réunion en vue du dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet Interreg V sur la Nappe des Sables du Landénien des Flandres (BRGM)
Mai	21/05 : Réunion de concertation en vue de la création de ZEC à Arnèke 22/05 : Comité Local Stratégique en vue de la création de ZEC en amont d'Esquelbecq 22/05 : Comité Local Stratégique en vue de la création de ZEC en amont de Wormhout
Juin	09/06 : Journée finale de sensibilisation des scolaires aux enjeux de l'eau (demi-journées à Nieuwpoort et Diksmuide) 11/06 : Journée finale de sensibilisation des scolaires aux enjeux de l'eau (demi-journées à Nieuwpoort et Diksmuide) 25/06 : Réunion de concertation avec la commune de Zegerscappel en vue de la protection d'Esquelbecq

Septembre	03/09 : Tenue d'un stand sur le développement durable à Houtkerque 10/09 : Terrain Ey Becque sur Steenvorde 18/09 : Réunion des Présidents de CLE et de structures porteuses de SAGE 24/09 : Journée de sensibilisation du SAGE autour d'une pêche électrique organisée par la Fédération de Pêche
Octobre	08/10 : Réunion associée à l'élaboration du PLU-i de la CCFI 12/10 : Réunion de concertation consacrée à la création d'une ZEC de Wormhout 13/10 : Présentation des résultats de l'étude foncière organisée sur Terdeghem en vue de la création de ZEC 14/10 : Comité technique du PAPI d'intention de l'Yser 22/10 : Intervention auprès d'étudiants de Master sur la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant (à la demande de la DDTM) 26/10 : Commission de bassin de l'Yser 30/10 : Rencontre Forum des Marais Atlantiques (Maison du Marais)
Novembre	10/11 : Réunion de démarrage étude maîtrise d'œuvre ZEC de Terdeghem 12/11 : Réunion animateurs ORQUE et SAGE (Douai) 25/11 : Réunion consacrée à la révision du PDPG avec la Fédération de Pêche 30/11 : Journée de sensibilisation sur la lutte contre les ruissellements en zone agricole sur le bassin versant de l'Yser
Décembre	01/12 : Comité technique PAPI d'intention de l'Yser 07/12 : Réunion en Sous-Préfecture de Dunkerque consacrée à la validation des documents du SAGE de l'Yser 15/12 : Comité et bureau de l'USAN

- **Rencontres individuelles :**

- Président du SAGE et Vices-Présidents
- Agence de l'Eau Artois-Picardie, Services Assainissement, Agriculture
- Animateurs (-rices) de SAGE voisins
- Maires du bassin versant de l'Yser
- Délégués de l'USAN
- Département du Nord
- Région Nord - Pas de Calais
- NOREADE
- ...

4. Etudes et travaux :

- **Etudes hydrauliques :**

Rappels :

Dans le cadre de la définition de sa stratégie de lutte contre les inondations la CLE du SAGE de l'Yser a réalisé entre 2009 et 2012 une étude hydraulique sur l'ensemble de son bassin versant. L'étude a permis de créer un modèle informatique du fonctionnement hydraulique du bassin versant de l'Yser à l'aide duquel le bureau d'études a proposé des scénarios d'aménagements en intégrant l'étude de la restauration des méandres de la basse vallée de l'Yser.

➤ **Candidature de l'USAN à l'appel à projet « PAPI d'intention » :**

Cette étude n'ayant pas permis d'arrêter un programme d'aménagements de zones d'expansion de crues, l'USAN a lancé en 2014 une consultation des entreprises afin de

conduire une analyse multicritère. Cette étude confrontera la mise en œuvre d'aménagements de lutte contre les inondations aux enjeux de santé humaine, d'environnement, de patrimoine culturel et d'économie du territoire (analyse coûts-bénéfices des projets d'aménagements). Cette analyse s'avère par ailleurs indispensable à l'octroi des financements de l'Etat pour la réalisation des travaux de création de ces ZEC. Une évaluation de la faisabilité foncière de la création de ces aménagements accompagnera cette étude. Cette opération a été attribuée au bureau d'études EGIS-Eau et les premières rencontres techniques ont été organisées en décembre 2014.

Cette démarche est portée par l'USAN et est conduite dans le cadre de l'appel à projet PAPI d'intention (labellisée en Commission Mixte Inondations en avril 2014). Elle percevra en conséquence des financements de l'Etat et constituera un outil d'aide à la décision permettant de finaliser le programme d'actions en vue du dépôt d'une candidature à l'appel à projet PAPI complet (travaux).

A ce jour, le bureau d'études propose à la validation du comité technique le calage du modèle hydraulique obtenu. Une fois les premières propositions d'aménagements transmises, celles-ci seront soumises à la SAFER pour qu'une étude foncière puisse être conduite sur ces secteurs. Le croisement de l'ensemble des informations recueillies doit permettre de définir un programme d'aménagements à soumettre à la labellisation de l'Etat pour l'obtention de financements.

➤ Aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole :

Dans le cadre de la mise en œuvre des grandes orientations du SAGE, la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais a reconduit, en collaboration avec l'USAN, ses opérations de sensibilisation et de mobilisation auprès du monde agricole afin de lutter contre les ruissellements. Sur le Mont Balenberg (communes de Noordpeene et Rubrouck) des démarches de sensibilisation et de mobilisation des agriculteurs ont été entreprises en 2014. Les conventions en vue de l'entretien de ces aménagements ont été signées en 2015 et la Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la mise en œuvre d'aménagements par une collectivité publique sur du terrain privé est en cours d'instruction. D'autre part, les aménagements de lutte contre les ruissellements préconisés en amont de Steenvoorde ont été mis en place dès le début de l'année 2014 (création d'1 km de haies et 60 m de boudins cocos). Une sortie de terrain avec les élus du territoire a été organisée sur un de ces sites le 30 novembre 2015.

➤ Lutte contre les ruissellements en milieu urbain :

Après l'important travail de communication et de sensibilisation entrepris en 2014 auprès des communes du territoire afin de lutter contre les ruissellements en milieu urbain, le secrétariat technique de la CLE, dans le cadre du montage par l'USAN d'un dossier de candidature à l'appel à projet Interreg, a sollicité la participation de la CCFI en vue de la réalisation d'un zonage pluvial sur la commune de Steenvoorde. Cette candidature est actuellement en cours d'instruction par l'Europe.

Les interventions du secrétariat technique de la CLE lors des réunions de PLU permettent également une meilleure prise en compte de ces problématiques lors de l'élaboration / révision des documents d'urbanisme.

- Création de zones d'expansion de crues « pilotes » sur le bassin versant de l'Yser :

Au vu de l'urgence de certaines situations, le bureau de la CLE du SAGE de l'Yser a décidé de mettre en place des zones d'expansion de crues le plus rapidement possible en amont des secteurs d'Arnèke, de Steenvoorde et de Wormhout.

Ces opérations ont donné lieu à de nombreuses réunions en 2014 et 2015 qui déboucheront, pour chacune d'entre elles sur des dépôts de dossiers réglementaires en 2016.

- Plan de Gestion Ecologique (PGE) de l'Yser :

Après la validation des objectifs et du programme d'actions associé à ce PGE par le syndicat de l'Yser en décembre 2013, les bureaux d'études mandatés par l'USAN ont déposé les pièces réglementaires associées à ces opérations en Police de l'Eau en avril 2014. Après plusieurs allers-retours avec les services de Police de l'Eau, ce dossier est actuellement soumis à la consultation des administrations et devrait être soumis à enquête publique au cours du premier semestre 2016.

Pour rappel, ce plan constitue une liste d'actions opérationnelles permettant d'atteindre le bon état hydromorphologique de l'Yser tout en n'aggravant pas le risque d'inondation sur le territoire. Ce Plan de Gestion Ecologique prévoit notamment l'aménagement des effondrements de berges, la création d'abreuvoirs pour le bétail, la mise en place de zones de frayères et précise les méandres sur lesquels des opérations de restauration pourront être entreprises.

Ce plan de gestion intègre également l'ensemble des actions d'entretien courant (faucardage) du bassin versant de l'Yser.

- ***Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides :***

Rappels :

Code de l'environnement : article L211-1

La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau vise à assurer :

« 1° La prévention des inondations et la **préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides** ; ... »

SDAGE Artois-Picardie (projet)

Disposition 42 : Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant sur la carte des zones à dominante humide et/ou sur la délimitation des zones humides qui est faite dans les SAGE.

Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Code de l'environnement : article L211-1

« ...On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année... »

Décret n° 2007-135 du 30 janvier 2007 en application de la loi DTR précise les critères de définition et de délimitation des zones humides comme suit :

« Les critères à retenir pour la définition des zones humides [...] sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique.

En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide. »

Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009

« Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans l'arrêté ;
- Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :
 - Soit par des espèces indicatrices des zones humides (Liste d'espèces figurant dans l'arrêté) ;
 - Soit par des communautés d'espèces végétales dénommées habitats, caractéristiques de zones humides (Liste d'Habitats figurant dans l'arrêté) ».

Etat d'avancement de la démarche :

➤ Zones humides du SAGE :

Conduit en 2009, l'inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser a été réalisé à la parcelle à partir de l'identification d'espèces végétales hygrophiles. Ce document de travail a été soumis à la consultation des communes et a été validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser le 20 avril 2010 en tenant compte des remarques formulées au cours de la consultation communale.

L'intégration de ces remarques imposait la mise en œuvre d'une expertise complémentaire dont le principe a été validé lors de la CLE du 07 octobre 2010. Celle-ci avait notamment pour objectifs :

- de juger du caractère humide des parcelles que les communes ont souhaité ajouter à l'inventaire,
- de recenser aux stricts contours naturels les zones humides ayant fait l'objet de remarques,

- d'évaluer les fonctionnalités des zones humides recensées afin de définir les mesures de gestion à associer à la préservation de ces zones humides dans les documents du SAGE.

Cette étude a commencé en juin 2011 et a d'ores et déjà permis de classer les zones humides en groupes de zones humides prioritaires / non prioritaires et de proposer des mesures de gestion de ces zones humides dans les documents du SAGE. Ces mesures ont été présentées à la commission thématique « Milieux naturels » de novembre dernier. Cette étude s'est clôturée en début d'année 2014.

- **Diagnostic Territorial Multi-Pressions :**

Rappel :

Le Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) du bassin versant de l'Yser s'inscrit dans le cadre de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) mise en œuvre afin de lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses générées par les activités anthropiques du territoire. Première étape de cette ORQUE, le DTMP vise à dresser un inventaire de toutes les sources potentielles de pollution : agricoles, artisanales, communales et domestiques ou industrielles... Ce DTMP est ensuite décliné au sein d'un programme d'actions opérationnel incitatif dont une partie est intégrée au programme d'actions du SAGE de l'Yser et mis en œuvre sur le territoire.

Lancé officiellement lors de la réunion de la commission thématique « qualité » du 03 mars 2010, ce diagnostic a avancé moins rapidement qu'escompté au cours de l'année écoulée notamment en raison du travail nécessaire à l'élaboration du SAGE et aux difficultés d'identification de structure(s) maître d'ouvrage de la mise en œuvre de ce DTMP.

- Diagnostic des pratiques phytosanitaires des gestionnaires d'espaces publics :

Pour rappel, un rapport provisoire du diagnostic des pratiques phytosanitaires des gestionnaires d'espaces publics a été dressé. Ce projet de rapport caractérise les pratiques phytosanitaires d'espaces du bassin versant de l'Yser et propose un ensemble de préconisations destinées à améliorer ces pratiques. Un bon nombre de ces préconisations ont été reprises dans le PAGD et le programme d'actions du SAGE de l'Yser.

- Diagnostic des activités industrielles et artisanales :

Dans le même temps, un recensement de l'ensemble des activités industrielles et artisanales a été établi. En collaboration avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, certains de ces secteurs d'activités ont été identifiés comme étant les plus susceptibles d'impacter la qualité des eaux de surface. Un programme d'actions consacré à ces activités a été élaboré en 2014. Un bon nombre de ces préconisations ont été reprises dans le PAGD et le programme d'actions du SAGE de l'Yser.

➤ Diagnostic d'exploitations agricoles :

Le diagnostic d'exploitations agricoles a été lancé en octobre 2012. Au 1^{er} octobre 2013, 100 exploitations ont bénéficié d'un diagnostic complet (site et parcelles). Ces diagnostics ont permis de dresser un constat des pratiques agricoles sur le bassin versant de l'Yser et de proposer un projet de programme d'actions opérationnel sur le volet agricole. Des réunions de concertation avec la commission thématique « Qualité » du SAGE et avec les syndicats agricoles ont été organisées afin de finaliser et valider ce programme d'actions. Cette validation fut effective le 27 mars 2013 au cours de la réunion de la commission thématique « Qualité », comité de pilotage de cette ORQUE.

Une réunion publique de présentation du programme d'actions a été organisée en juin 2013 afin de finaliser cette démarche et solliciter les candidatures en lien avec ce projet. A ce stade de la démarche, l'USAN s'interroge quant à l'adéquation de cette mission avec son champ de compétence actuel. Les discussions engagées afin d'identifier une structure porteuse pour mettre en œuvre ce programme d'actions restent en cours.

➤ Diagnostic de l'assainissement :

Le diagnostic de l'assainissement a été lancé en septembre 2011. Les données fournies par NOREADE ont été intégrées au sein du diagnostic de l'assainissement sur le bassin versant de l'Yser. Ce diagnostic a dû être complété par le **travail d'identification des zones à enjeu environnemental** actuellement en cours sur le bassin versant de l'Yser. Ces diagnostics ont été présentés en 2015 pour validation. Toutefois, au vu de l'hétérogénéité des données de contrôles de l'assainissement non collectif, la CLE a décidé de reporter à 2017 la réalisation de ce zonage.

➤ Campagnes d'analyses physico-chimiques :

Les trois campagnes d'analyse physico-chimique inscrites dans cette ORQUE ont été réalisées en juillet 2009, juillet 2010 et juin 2011. Les résultats de ces campagnes d'analyses ont été présentés en 2012.

L'ensemble des actions discutées dans le cadre de l'ORQUE ont été intégrées au programme d'actions du SAGE de l'Yser.

5. *Communication :*

La communication du SAGE de l'Yser s'opère sur différents supports : les comptes rendus de réunion, la Lettre d'Information du SAGE de l'Yser, le Blog du SAGE de l'Yser ainsi que l'élaboration de brochures.

➤ *La Lettre d'Information du SAGE de l'Yser :*

En 2015, trois numéros (Février, Juin et Octobre) de la lettre d'information du SAGE ont été édités et diffusés largement (à plus de 300 exemplaires) auprès :

- Des membres de la CLE ;
- Des membres des Commissions Thématiques ;

- Des membres du SIABY ;
- Des communes ;
- Des associations ;
- Des autres SAGE du bassin Artois-Picardie ;
- Des partenaires financiers et techniques.

La Lettre d'Information du SAGE de l'Yser est aussi téléchargeable sur internet par l'intermédiaire de Gest'eau ou du blog du SAGE de l'Yser.

➤ **Le blog du SAGE de l'Yser :**

<http://sageyser.over-blog.com>

Le Blog a enregistré, au 16 décembre 2015, 1 986 connexions de visiteurs uniques (= nombre de personnes différentes ayant visité le blog durant une journée) au cours de l'année 2015 avec une moyenne de 165 visiteurs par mois.

18 016 visiteurs se sont rendus sur le blog depuis sa création pour suivre l'actualité du SAGE. 12 articles ont été publiés au cours de l'année 2015.

Les journées de sensibilisation :

Au cours de l'année 2015, les acteurs du SAGE de l'Yser ont bénéficié de deux demi-journées de sensibilisation. L'une était organisée autour d'une pêche électrique conduite par la Fédération de Pêche du Nord, l'autre concernait les aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole mis en place sur Eecke en 2014.



Sortie pêche électrique – 30/11/2015 © USAN



Sortie érosion – 30/11/2015 © USAN

➤ **Le projet de sensibilisation des scolaires :**

Rappel :

Un groupe de travail spécifique présidé par Mme DEMOL a permis de créer avec les associations du territoire un projet pédagogique pour les classes de CE2 au CM2.

Le projet de sensibilisation des scolaires a été lancé officiellement le 21 octobre 2009. Une brochure de présentation du projet a été créée afin de promouvoir le projet.

12 classes de 6 écoles différentes du bassin versant de l'Yser se sont inscrites au projet au cours de l'édition 2014-2015 soit un total de 273 élèves. Ce projet a, de nouveau, rencontré un franc succès, tant auprès des enfants que des enseignants ou parents accompagnateurs.

La concertation avec les enseignants entretenue au cours des cinq premières éditions du projet a permis de proposer une prestation plus aboutie aux classes au cours de l'édition en 2014/2015. L'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Département du Nord et l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord concourent au financement de ce projet.

En 2014/2015, 16 classes ont, dès le démarrage, souhaitées s'inscrire au projet. Une sélection a toutefois dû être réalisée pour ne retenir que 12 classes. Les critères de sélection retenus ont été :

1. Adéquation des classes d'âge proposées avec le contenu de la démarche ;
2. Participation antérieure au projet (les écoles qui n'ont jamais encore participé au projet sont prioritaires) ;
3. Nature du projet pédagogique de l'année (les classes ayant un projet en lien avec la thématique de l'environnement sont privilégiées).

Ce projet reste décomposé de la même façon :

- animation en classe (1/2 journée),
- animation sur le terrain (1/2 journée),
- élaboration d'une production collective,
- restitution finale,
- journée finale de sensibilisation en Belgique (Blankaart et Diksmuide).

La convention établit avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Département du Nord prévoyait un financement de cette opération sur trois ans. Les discussions engagées avec ces partenaires en vue de la reconduction de cette opération ont mis en évidence une modification des politiques d'intervention financières de ces instances sur ce type de projet (co-financement maximum à 50% au lieu de 80% par le passé). La conduite de démarches auprès de l'Europe en vue d'un dépôt de dossier à l'appel à projet INTERREG V intégrant cette opération n'a pas permis d'obtenir d'autres co-financements pour équilibrer le budget de ce projet. Cette opération n'a donc pas été reconduite en 2015-2016.

4. Evaluation

L'évaluation du SAGE de l'Yser pour l'année 2015 est fournie dans le tableau ci-après. Elle comprend le récapitulatif des objectifs de l'année écoulé, les moyens mis en œuvre et une évaluation du temps de travail par objectif.

Objectifs 2015 (janvier 15 – décembre 15)	Moyens mis en œuvre	Résultats	Remarques	Etat d'avancement
Animation de la CLE et des Commissions Thématiques	Réunion des Commissions Thématiques	<p><u>Nombre de réunions</u> : 0 <u>Taux de participation moyen</u> : /</p> <p>- Elaboration des documents du SAGE de l'Yser (PAGD, Règlement, Programme de mesures et évaluation environnementale)</p>	<p>L'essentiel des discussions permettant de construire les projets de documents de SAGE ayant été conduites en 2014 (avec validation de ces documents par commission thématique à la fin de l'année 2014), aucune nouvelle réunion de commission thématique ne s'est avérée nécessaire en 2015.</p> <p>Les processus de consultation réglementaire ont en outre occupés une large partie de l'année 2015 (du 10 février au 11 décembre 2015).</p>	
	Réunion de CLE	<p><u>Nombre de réunions</u> : 2 <u>Taux de participation</u> : 68,9 %</p> <p>- Présentation du rapport d'activités 2014 de la CLE du SAGE de l'Yser - Validation des documents du SAGE de l'Yser (avant et après consultation administrative)</p>	Objectifs atteints	
	Bureau de la CLE	<p><u>Nombre de réunion</u> : 1 <u>Taux de participation</u> : 77,8 %</p> <p>- Positionnement du bureau vis-à-vis des remarques issues de la consultation administrative et de leur intégration dans les documents du SAGE</p>	Objectifs atteints	

Objectifs 2015 (janvier 15 – décembre 15)	Moyens mis en œuvre	Résultats	Remarques	Etat d'avancement
Coopération transfrontalière	Réunion de la Plate- forme transfrontalière Côte d'Opale- Dunkerque – Province Flandre Occidentale	<p><u>Nombre de réunions</u> : 1</p> <p>- Réunion conjointe de présentation des documents de planification transfrontaliers</p>	<p>Cette réunion organisée en avril 2015 a permis d'échanger sur les premières versions des documents de planification de la gestion de l'eau (SAGE et bekkenplaanen) et d'évaluer leur cohérence.</p> <p>Pour rappel le bekkenplaanen de l'Yser fait l'objet d'une révision qui est de fait simultanée avec l'élaboration du SAGE de l'Yser.</p> <p>Les autorités belges ont en outre été officiellement sollicitées afin de donner un avis sur la planification en cours d'élaboration sur la partie française du bassin versant de l'Yser.</p>	
Suivi de dossiers techniques	Hydraulique	<p>Organisation de réunions locales de concertation.</p> <p>Consultation pour la mise en œuvre du PAPI d'intention porté par l'USAN</p> <p>Suivi des démarches de lutte contre les ruissellements (urbain et agricole)</p> <p>Suivi du PGE de l'Yser</p> <p>Définition des mesures à intégrer au SAGE</p>		
	Milieux naturels	<p>Définition des mesures à intégrer au SAGE.</p>		
	Qualité de l'eau	<p>Définition des mesures à intégrer au SAGE.</p>	<p>Les belges sont sensibles à ces problèmes de qualité.</p>	

Objectifs 2015 (janvier 15 – décembre 15)	Moyens mis en œuvre	Résultats	Remarques	Etat d'avancement
Communication / Sensibilisation	Le Blog du SAGE de l'Yser	1 986 connexions en 2015 <u>Nombre moyen de visiteurs</u> : 165,5 / mois <u>Nombre d'articles publiés</u> : 12		
	Lettre d'Information	3 numéros ont été publiés (février, juin et octobre) Plus de 300 envois environ à chaque fois + mise à disposition sur internet		
	Projet de sensibilisation des scolaires	Ce projet a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'année 2009 – 2010. Au total, plus de 1 000 enfants auront ainsi été sensibilisé aux enjeux de l'eau sur le territoire.	Le projet fédère les associations du territoire pour sensibiliser un maximum d'enfants sur les cours d'eau à proximité de leur école.	Faute de co-financements suffisants, ce projet n'est pas renouvelé pour les années à venir.

Evaluation du temps passé par objectif :

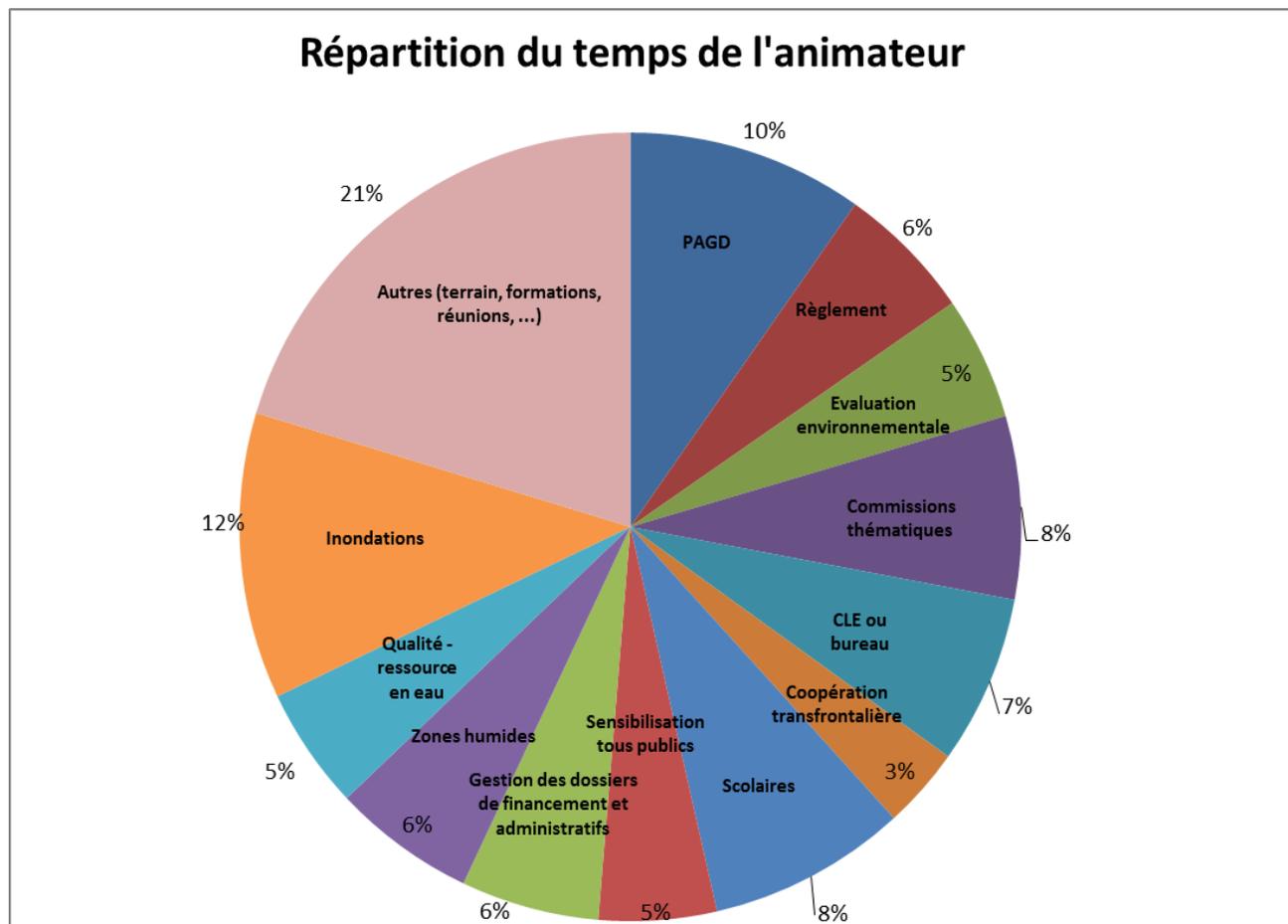
Le temps de l'animateur du SAGE de l'Yser a été découpé en 15 tâches.

Cette année, l'animation du SAGE, la rédaction des documents et la préparation des réunions a représenté la plus grande partie du travail avec 36% du temps.

Le suivi des dossiers techniques a été relégué en seconde position avec 23% du temps passé.

Enfin, la communication a également occupé une part importante du temps de travail avec 13% du temps.

A noter que la gestion administrative des dossiers (conventions, marchés publics...) a représenté en 2015 6% du temps de travail. La rubrique « autres » comptabilise le temps passé pour les réunions SDAGE, animateurs, formations ainsi que les réunions au sujet des autres projets sur le territoire. Cette rubrique reprend aussi le temps passé sur le terrain.



5. Objectifs 2016 :

Voici ci-après les objectifs que proposent de se fixer la Commission Locale de l'Eau pour l'année 2016 :

1. Conception et impression des documents du SAGE ;
2. Rédaction et diffusion d'un document synthétique de vulgarisation des documents du SAGE à destination des acteurs de l'eau ;
3. Préparation, organisation et suivi de l'enquête publique ;
4. Mise en œuvre des premières actions du SAGE ;
5. Suivi de la mise en œuvre du PAPI d'intention de l'Yser ;
6. Accompagnement de l'USAN dans la mise en œuvre du plan de gestion écologique de l'Yser ;
7. Assurer la mise à jour du site Internet Gest'eau ;
8. Constitution et finalisation des brochures associées à :
 - a. La gestion des risques d'inondation ;
 - b. La qualité des eaux de l'Yser.